

ENQUÊTE STANDARDISÉE ÉLARGIE UNHCR-SENS POUR LES POPULATIONS DE RÉFUGIÉS

ADDENDA POUR LES RÉFUGIÉS VIVANT EN DEHORS DES CAMPS



GUIDE PRATIQUE

VERSION 2 (2013)

INTRODUCTION

Les directives relatives à l'Enquête nutritionnelle standardisée élargie (SENS) du HCR ont été publiées en 2011. Elles décrivent en détail la façon de mener des enquêtes nutritionnelles dans les populations de réfugiés. L'enquête SENS repose sur des méthodes de conception d'enquête et de mesures anthropométriques SMART (*Standardised Monitoring and Assessment of Relief and Transitions*, ou Suivi et évaluation standardisés des urgences et transitions), et comprend en outre un certain nombre d'autres indicateurs pertinents tels que l'anémie ; l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ; la sécurité alimentaire ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; et la couverture en provision de moustiquaires. Les directives SENS contiennent des recommandations pour chaque étape, y compris pour les méthodes de collecte de données, le type d'informations à recueillir, et la manière d'analyser et de présenter les données.

Les directives SENS v2 sont conçues pour couvrir la plupart des situations d'urgence, et toutes les situations stables de camps de réfugiés. Toutefois, leur adaptation est nécessaire pour une utilisation en dehors des camps, notamment en milieu urbain. Ce document est un addenda aux directives SENS v2 de 2013 (publié en janvier 2015). Il fournit des informations à jour et des indications supplémentaires sur la réalisation d'une enquête SENS dans les zones rurales et urbaines, en dehors des camps. L'addenda traite spécifiquement de la manière de définir, de repérer et d'échantillonner la population de réfugiés dans les zones urbaines et rurales, et de la manière d'adapter le questionnaire aux situations rencontrées à l'extérieur des camps.

Les commentaires, remarques et demandes de conseils supplémentaires doivent être adressés à :

HQPHN@unhcr.org

Pour plus de détails sur les directives SENS, sur les outils associés ou les documents de référence, visitez le site :

www.sens.unhcr.org

COMMENT UTILISER CET ADDENDA

Ce guide doit être utilisé lors de la conception et de la mise en œuvre d'une enquête SENS en dehors des camps. Il s'adresse au personnel de terrain et aux partenaires santé et nutrition du HCR chargés de la mise en œuvre de l'enquête. L'addenda doit être utilisé en combinaison avec les directives SENS v2 originales. Le présent addenda ne vise pas à fournir tous les renseignements pertinents pour effectuer une enquête SENS, mais renvoie aux directives SENS v2 originales pour les parties similaires, et ne fournit des informations supplémentaires que lorsque c'est nécessaire. En général, les informations qui sont à la fois pertinentes dans les camps de réfugiés et en dehors des camps, notamment en milieu urbain, ne sont pas reprises ici. L'analyse et la présentation des données ne devraient pas différer.

→ Les références spécifiques au pré-module SENS v2 du HCR de 2013 sont signalées par une flèche et par une police en italique gras et bleu, comme illustré ici. Ces sections mentionnent les étapes d'enquête contenues dans les directives originales du pré-module SENS v2 du HCR qui sont modifiées ou complétées par les dispositions du présent addenda. Les étapes d'enquête des directives originales qui ne sont pas mentionnées restent d'application pour les enquêtes SENS en dehors des camps.

REMERCIEMENTS

L'Addenda concernant l'enquête SENS pour les réfugiés vivant en dehors des camps a été rédigé par Prisca Benelli et Ellen Cecilie Andresen au nom du HCR en étroite collaboration avec les Centers for Disease Control and Prevention (Centres pour le contrôle et la prévention des maladies – CDC). Nous tenons à remercier, pour leur contribution, toutes les personnes ayant participé au contenu, à la révision et aux commentaires sur les différentes versions de ce document.

Coauteurs : Prisca Benelli, consultante pour le HCR ; Oleg Bilukha et Eva Leidman, Centers for Disease Control (CDC) ; Paul Spiegel, Marian Schilperoord, Caroline Wilkinson, Mélody Tondeur et Ellen Cecilie Andresen, du HCR.

TABLE DES MATIÈRES

A. DÉCIDER DE LA NÉCESSITÉ DE RÉALISER UNE ENQUÊTE NUTRITIONNELLE AUPRÈS DES RÉFUGIÉS VIVANT EN DEHORS DES CAMPS	8
B. RECUEILLIR DES INFORMATIONS CONTEXTUELLES.....	11
C. DÉFINIR LES OBJECTIFS D'UNE ENQUÊTE SENS EN DEHORS DES CAMPS DE RÉFUGIÉS	15
D. DÉTERMINER LA ZONE GÉOGRAPHIQUE ET LE GROUPE DE POPULATION À INCLURE.....	18
E. DÉFINIR LA TAILLE, LA DISTRIBUTION ET LA DENSITÉ DE LA POPULATION CIBLE	22
F. MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE EN VUE DES ENQUÊTES SENS EN DEHORS DES CAMPS DE RÉFUGIÉS.....	25
G. CAS PARTICULIERS.....	34

LISTE DES ACRONYMES

CAP	Enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques
EAH	Eau, assainissement et hygiène
ENA pour SMART	Nom du logiciel d'enquête nutritionnelle SMART
FICSS	Section d'appui à la coordination et à l'information sur le terrain
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MEC	Mission d'évaluation conjointe
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PEV	Programme élargi de vaccination
PPT	Probabilité proportionnelle à la taille de la population
ProGres	Base de données d'enregistrement des données de la population de réfugiés
SENS	Enquête nutritionnelle standardisée élargie
SIG	Système d'Information Géographique
SIS	Système d'information sanitaire
SMART	Suivi et évaluation standardisées des urgences et transitions
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPE	Unité primaire d'échantillonnage

GLOSSAIRE

Aide alimentaire : aide accordée aux réfugiés ayant un accès limité à la nourriture, soit par un apport direct en nourriture (rations alimentaires), soit par des bons à échanger contre des aliments frais, ou par des transferts directs d'argent liquide.

Bons pour des aliments frais : bons réservés à l'achat d'aliments frais chez des marchands ou sur des marchés locaux. Les bons pour des aliments frais sont une alternative aux rations alimentaires lorsque les réfugiés ont accès aux marchés alimentaires et que ces derniers sont suffisamment approvisionnés pour subvenir à leurs besoins. Les réfugiés concernés reçoivent généralement leurs bons pour des aliments frais une fois par mois.

Densité de réfugiés: décrit le nombre de réfugiés vivant dans une zone spécifique par rapport à la population totale (réfugiés et non-réfugiés) vivant dans cette même zone. Elle est calculée comme suit: $\# \text{ réfugiés de la zone} / \# \text{ population totale (réfugiés + non-réfugiés) de la zone}$.

Détermination du statut de réfugié : un examen par une autorité gouvernementale ou par le HCR, afin de déterminer si une personne qui a déposé une demande d'asile, ou qui a exprimé autrement son besoin de protection internationale, est bien un réfugié. Si le statut de réfugié lui est reconnu, cette personne aura droit à un certain nombre de droits et d'avantages importants, ainsi qu'à la protection et à l'assistance, en fonction du contexte.

Distribution de réfugiés: décrit le nombre de réfugiés vivant dans la partie spécifique d'une zone (par ex. un quartier) par rapport au nombre total de réfugiés vivant dans la zone à enquêter (par ex. une ville). Elle est calculée comme suit: $\# \text{ réfugiés dans la partie spécifique d'une zone} / \# \text{ réfugiés de la zone}$.

Liste de la population ProGres : ProGres est la base de données d'enregistrement du HCR qui contient les informations de base sur tous les réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, tels que nationalité, structure familiale, adresse, numéros de téléphone, ainsi que des photographies. La liste de la population et/ou des ménages peut être tirée de ProGres pour l'échantillonnage.

Ménage : pour les enquêtes nutritionnelles, le ménage est souvent défini comme « un groupe de personnes qui vivent ensemble et mangent à partir du même plat ». Cette définition peut être modifiée en fonction du contexte, mais la définition du ménage doit être normalisée pour chaque enquête.

Ménage mixte : un ménage rassemblant des réfugiés et la communauté d'accueil, soit lorsqu'un réfugié est marié à un membre de la communauté d'accueil, soit lorsque des réfugiés vivent au sein d'un ménage de la communauté d'accueil et partagent ses repas.

Ration alimentaire : distribution d'aide alimentaire à la population, comprenant des céréales, des haricots/légumineuses, de l'huile et d'autres produits alimentaires appropriés fournissant un minimum de 2 100 kcal par personne et par jour. Les réfugiés qui peuvent en bénéficier reçoivent habituellement leurs rations alimentaires une fois par mois.

Situation extérieure au camp : situation qui se rapporte aux régions où des réfugiés vivent en dehors des camps, par exemple dispersés dans les zones rurales, ou bien dans des villages, des colonies ou des zones urbaines.

A. DÉCIDER DE LA NÉCESSITÉ DE RÉALISER UNE ENQUÊTE NUTRITIONNELLE AUPRÈS DES RÉFUGIÉS VIVANT EN DEHORS DES CAMPS

- a. **Quand faut-il envisager une enquête nutritionnelle SENS en dehors des camps, par exemple en milieu urbain ?**
- b. **À quoi faut-il penser avant de réaliser une enquête nutritionnelle SENS auprès des réfugiés en dehors des camps ?**
- c. **Existe-t-il d'autres moyens de connaître la situation nutritionnelle des réfugiés vivant en dehors des camps ?**
- d. **Quels sont les besoins budgétaires liés à la réalisation d'une enquête nutritionnelle SENS auprès des réfugiés vivant en dehors des camps ?**
- e. **Quel est le soutien que peuvent apporter la section Santé publique et les Bureaux régionaux pour la nutrition du HCR ?**

→ Cette section complète l'étape d'enquête 1 (pages 12 à 15) du pré-module SENS v2 du HCR.

a. Quand faut-il envisager une enquête nutritionnelle SENS en dehors des camps, par exemple en milieu urbain ?

- Quand il y a une importante population de réfugiés ;
- Lors de l'arrivée d'un nombre significatif de réfugiés dans des zones rurales ou urbaines ;
- Lorsque l'on dispose de peu d'informations quant à la situation nutritionnelle des réfugiés qui vivent hors des camps ;
- Pour recueillir des données de référence afin de déterminer si le statut nutritionnel de la population de réfugiés est préoccupant ;
- Pour estimer la gravité de la situation nutritionnelle et éventuellement les groupes les plus touchés ou les plus à risque ;
- Pour évaluer les besoins en interventions nutritionnelles et identifier les interventions les plus efficaces afin de prévenir ou minimiser les risques nutritionnels ; et
- Pour suivre la situation nutritionnelle.

b. À quoi faut-il penser avant de réaliser une enquête nutritionnelle SENS auprès des réfugiés en dehors des camps ?

- Quel type d'aide sera-t-il apporté si de nombreux cas de malnutrition sont détectés ?
- Comment, par qui et à qui l'aide sera-t-elle apportée ?

- Comment l'enquête nutritionnelle peut-elle contribuer à déterminer l'aide nécessaire et comment cibler les bénéficiaires de cette aide ? Les réponses à ces questions contribueront à décider de la population à cibler pour l'enquête.¹
- Veuillez noter qu'une enquête menée auprès des réfugiés urbains et ruraux est souvent plus onéreuse qu'une enquête menée dans un camp, et que ses conclusions sont – quelle que soit la méthode employée – moins fiables que celles d'une enquête traditionnelle menée dans un camp.

c. Existe-t-il d'autres moyens de connaître la situation nutritionnelle des réfugiés vivant en dehors des camps ?

- Les enquêtes nutritionnelles demeurent le meilleur moyen d'estimer le taux de malnutrition au niveau de la population.
- Les cas de malnutrition constatés dans les dispensaires ou au cours des dépistages rapides ou de routine ne peuvent être considérés comme représentatifs de la population. Néanmoins, ils peuvent donner une indication des tendances observées quant au nombre de cas de malnutrition. Il en va de même pour les données d'admission dans les centres d'alimentation. Toute augmentation notable doit inciter à mener une enquête approfondie.
- Les enquêtes nutritionnelles nationales auxquelles participent les réfugiés peuvent aussi fournir des informations utiles. Même si l'enquête nationale n'est pas désagrégée afin de séparer les réfugiés des ressortissants du pays, l'examen des données relatives aux villes ou aux régions qui comptent un pourcentage élevé de réfugiés au sein de leur population pourrait donner une assez bonne idée de la situation nutritionnelle des réfugiés.

d. Quels sont les besoins budgétaires liés à la réalisation d'une enquête nutritionnelle SENS auprès des réfugiés vivant en dehors des camps ?

→ Voir l'étape d'enquête 1c (pages 13-14) du pré-module SENS v2 du HCR pour davantage de détails concernant la planification du budget.

- Une enquête nutritionnelle en dehors des camps, par exemple en milieu urbain, peut induire des coûts supplémentaires. Le budget final sera fortement influencé par la méthode choisie. Si seuls des réfugiés enregistrés sont concernés, l'échantillon est tiré de manière aléatoire des listes de population de ProGres et les ménages sont faciles à trouver ; le coût sera moindre que si plusieurs groupes de population sont concernés, s'il n'existe pas de liste de population, si les groupes de population sont disséminés et les

¹Par exemple, si l'aide n'est apportée qu'aux réfugiés enregistrés, l'enquête nutritionnelle ne concernera-t-elle que des réfugiés enregistrés afin de déterminer les interventions nécessaires, ou concernera-t-elle tous les réfugiés afin de révéler également la situation des réfugiés non enregistrés ?

ménages généralement difficiles à atteindre – auquel cas une approche d'échantillonnage plus complexe doit être adoptée.

- Parmi les coûts supplémentaires, mentionnons :
 - Une plus longue préparation pour déterminer la population cible et la distribution géographique ;
 - Une plus longue durée d'échantillonnage et de collecte des données – qui dépend de la méthode, de la densité de la population auprès de laquelle l'enquête est menée, de la structure des zones rurales et urbaines, et des problèmes de sécurité rencontrés dans ces régions ;
 - Davantage de temps et de ressources pour mener plusieurs enquêtes représentatives si la région et/ou la population auprès de laquelle l'enquête est menée est hétérogène² ; et
 - Un appui externe peut être nécessaire pour vous aider à déterminer les échantillons ou à réaliser l'enquête.

e. Quel est le soutien que peuvent apporter la section Santé publique et les Bureaux régionaux pour la nutrition du HCR ?

- La section Santé publique et les Bureaux régionaux pour la nutrition du HCR peuvent vous donner des conseils techniques pour les enquêtes nutritionnelles en dehors des camps et notamment en milieu urbain, tels que des conseils portant sur la méthodologie, l'analyse des données, leur interprétation, des avis sur l'équipement utilisé, et l'identification de ressources externes.
- Il importera donc de leur transmettre dès le départ les plans de mise en œuvre, dont les protocoles, les rapports drafts et les données recueillies par l'enquête.

À noter :

- Avant de réaliser une enquête SENS en dehors d'un camp, par exemple en milieu urbain, il est important d'en informer les autorités locales afin d'obtenir leur approbation.

² Ce peut être le cas si vous devez séparer les zones urbaines ou autres zones en dehors des camps afin d'obtenir un échantillon représentatif de différents groupes de population ou de différentes zones dont vous vous attendez à ce qu'ils/elles soient très différent(e)s les un(e)s des autres.

B. RECUEILLIR DES INFORMATIONS CONTEXTUELLES

- a. Quelles sont les données secondaires qu'il faut recueillir ?
- b. Comment faut-il trianguler les données ?
- c. Comment faut-il placer les informations sur la carte ?

→ Cette section complète l'étape d'enquête 2 (page 16) du pré-module SENS v2 du HCR.

Il s'agit de l'une des phases principales de l'enquête. Les informations recueillies à ce stade quant à la taille, à la distribution et aux caractéristiques de la population de réfugiés auront des répercussions essentielles sur la méthode utilisée et sur les résultats de l'enquête.

a. Quelles sont les données secondaires qu'il faut recueillir ?

- La première étape de la préparation des enquêtes consiste à rassembler toutes les informations disponibles par l'exploitation des données secondaires. Les objectifs poursuivis sont d'examiner et de consolider les données de référence concernant la population de réfugiés, puisque des données appréciables peuvent être déjà disponibles. Les informations réunies par le biais des données secondaires orienteront la définition de la population cible, la zone géographique à couvrir, les modules SENS et les questions à inclure dans l'enquête, les niveaux de malnutrition anticipés, le calcul de la taille des échantillons et la méthode d'échantillonnage à appliquer.

Quelques sources d'informations utiles à ce sujet :

- Les caractéristiques de la population de réfugiés et leurs données démographiques (par ex. nombre total de réfugiés, nombre total de ménages de réfugiés, taille moyenne des ménages, pays d'origine des réfugiés), ainsi que la localisation des réfugiés dans les zones rurales et urbaines et, si possible, la densité de réfugiés dans ces régions
 - La base de données du HCR ProGres
 - Les collègues du HCR travaillant pour l'enregistrement, le SIG et les services sociaux
 - Les listes de ménages, les listes scolaires, ou le dénombrement de la population réalisé par des partenaires
- Les données de population de réfugiés et/ou de population d'accueil obtenues auprès du bureau de statistique de l'État et d'autres organismes

- des Nations Unies, la division et la structure administratives de ces régions, aussi bien officielles qu'informelles (par ex. quartier, district, bloc, etc.)
- Les services du gouvernement hôte
 - Les informateurs locaux principaux
- La situation
- Les enquêtes et évaluations précédentes, notamment les enquêtes nutritionnelles ; les évaluations rapides ; les programmes de dépistage massif ; les enquêtes sur le paludisme ; les enquêtes du secteur EAH (eau, assainissement et hygiène) ; la Stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ; et les rapports de la Mission d'évaluation conjointe ou MEC
 - Les collègues du HCR (par ex. actifs dans les domaines de la nutrition, de la santé, de la sécurité alimentaire, des moyens d'existence et dans le secteur EAH)
 - Les partenaires en dehors du HCR (les partenaires de terrain, d'autres organisations non gouvernementales [ONG] actives dans la région, des chefs de file réfugiés, des agents sanitaires de régions où il y a beaucoup de réfugiés, l'administration locale, etc.)
 - Les rapports de situation sur la sécurité et la situation politique (SITREP – comptes rendus de situation)
- Les statistiques sanitaires et les chiffres relatifs à l'admission dans le cadre des programmes pour la nutrition
- Les systèmes d'information sanitaire (SIS) du HCR/Twine <http://twine.unhcr.org/app/login.php>
 - Les centres de santé nationaux et/ou les centres de santé gérés par des ONG nationales ou internationales
- La sécurité alimentaire et les moyens d'existence possibles, dont les programmes mis en œuvre par le HCR et ses partenaires, tels que les potagers à étages, les petits potagers, les bons pour des aliments frais, les transferts de liquidités, les activités génératrices de revenus, etc.
- Les collègues du HCR qui s'occupent de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence et les partenaires actifs dans ces domaines
- Le cas échéant, la composition et les données de suivi des paniers alimentaires
- Les collègues de la sécurité alimentaire du HCR
 - Les rapports de suivi post-distribution et les rapports de suivi du panier alimentaire
- Les cartes
- La Section d'appui à la coordination et à l'information sur le terrain du HCR

Il importe de faire remarquer que les différentes listes disponibles indiquant le nombre et la localisation des réfugiés mentionneront probablement des chiffres différents. Dès lors, il y a lieu de chercher à savoir quel procédé/quelle méthode a été utilisé(e) pour compiler ces différentes listes et, sur cette base, d'évaluer la fiabilité et l'exhaustivité de chaque source :

- Les réfugiés mentionnés sur la liste ont-ils demandé à être enregistrés ?
- Cette liste a-t-elle utilisé la méthode « boule de neige » ou une autre méthode d'échantillonnage ?
- Les personnes qui ont établi la liste ont-elles fait du porte-à-porte dans toute la ville/région/tout le pays, ou ont-ils fait du porte-à-porte dans certaines zones seulement ?
- Quand et comment la liste a-t-elle été mise à jour ?
- Existe-t-il des incitants à figurer sur la liste – ou au contraire, des effets dissuasifs ?

b. Comment faut-il trianguler les données ?

- Les données secondaires doivent être complétées par d'autres sources d'informations, et triangulées avec celles-ci. Par exemple :
 - Des entrevues semi-structurées avec les informateurs principaux, par ex. des membres du gouvernement, des représentants des centres de santé, des organisations communautaires, des centres religieux et des ONG travaillant avec les réfugiés, des chefs de file réfugiés, et le personnel du HCR appartenant aux autres divisions et sections, surtout le personnel local ;
 - Des discussions de groupe avec des réfugiés et les communautés d'accueil ; et
 - L'observation directe dans les régions où vivent les réfugiés ou celles que fréquentent régulièrement les réfugiés.
- Toutes ces sources peuvent fournir des informations utiles sur la population, sa distribution et ses caractéristiques socioéconomiques en vue de compléter, ou à l'occasion de mettre en question, les données secondaires rassemblées.

c. Comment faut-il placer les informations sur la carte ?

- Les informations relatives à la localisation des réfugiés doivent être compilées et utilisées pour créer une carte. Cette carte peut être préparée avec le spécialiste du Système d'information géographique, s'il est disponible, à l'aide de Google Earth ou en utilisant des marqueurs de couleur sur une copie

papier de la carte. Le but de la cartographie est d'avoir une idée des zones habitées par des réfugiés, du nombre de réfugiés vivant dans chaque zone spécifique de la région par rapport au nombre total de réfugiés vivant dans la région (la distribution relative des réfugiés), et du nombre de réfugiés par rapport à la population totale (réfugiés et non-réfugiés) de la région (la densité de réfugiés)³. Les frontières géographiques de chaque zone doivent être indiquées précisément, et un effort doit être consenti pour déterminer le nombre, la distribution et la densité anticipés de réfugiés avec exactitude⁴.

³ On trouvera davantage de détails sur la façon d'estimer la distribution et le pourcentage de réfugiés à la section « Définir la taille, la distribution et la densité de la population cible ».

⁴ Nombre = nombre de réfugiés dans la zone ou la région ; distribution = # réfugiés dans la partie spécifique d'une zone / # réfugiés de la zone ; densité = # réfugiés de la zone / # population totale (réfugiés et non-réfugiés) de la zone.

C. DÉFINIR LES OBJECTIFS D'UNE ENQUÊTE SENS EN DEHORS DES CAMPS DE RÉFUGIÉS

- a. Quels sont les objectifs de l'Enquête standardisée élargie du HCR (SENS) ?
- b. Quels sont les objectifs dont l'inclusion est recommandée dans une enquête SENS en dehors des camps ?
- c. Comment faut-il adapter les modules qui se concentrent sur les ménages ?

→ Cette section remplace l'étape d'enquête 3 (pages 17 à 25) du pré-module SENS v2 du HCR.

a. Quels sont les objectifs de l'Enquête standardisée élargie du HCR (SENS) ?

- L'enquête standardisée élargie pour les contextes de réfugiés se compose de six modules répondant à des objectifs standardisés. Trois modules sont basés sur des mesures à l'échelle des individus (Modules 1 à 3 : Anthropométrie et santé ; Anémie ; et Alimentation du nourrisson et du jeune enfant) et trois modules se concentrent sur les ménages (Modules 4 à 6 : Sécurité alimentaire ; Eau, assainissement et hygiène [EAH] ; et Couverture en provision de moustiquaires). Pour la liste complète des indicateurs mesurés par ces modules standardisés, voir l'outil du pré-module SENS [Outil 3 – Liste des indicateurs SENS].



b. Quels sont les objectifs dont l'inclusion est recommandée dans une enquête SENS en dehors des camps ?

- Les modules basés sur des mesures à l'échelle des individus (Modules 1 à 3) sont pertinents dans les zones rurales et urbaines en dehors des camps et ne doivent pas être adaptés. Les modules qui se concentrent sur les ménages (Modules 4 à 6) doivent être adaptés à la situation en dehors des camps et dépendent largement du contexte local. Ces modules doivent être adaptés au cas par cas.

c. Comment faut-il adapter les modules qui se concentrent sur les ménages ?

(1) Module 4 : Sécurité alimentaire

- Dans la plupart des cas, en dehors des camps, en milieu urbain ou non, les réfugiés ne reçoivent pas de rations alimentaires en nature, et l'aide

alimentaire éventuelle est ciblée et apportée en espèces ou sous la forme de coupons. C'est pourquoi les questions qui portent sur l'aide alimentaire en nature au sens strict ne se posent pas. Les questions peuvent néanmoins être aisément adaptées pour les coupons ou les espèces, par ex. la détention de cartes de rationnement et la durée de la ration alimentaire. Les questions liées aux stratégies d'adaptation néfastes et à la diversité alimentaire seront pertinentes sous leur forme actuelle.

(2) Module 5 : EAH

- En dehors des camps, dans les zones urbaines ou non, les installations d'approvisionnement en eau et sanitaires différeront probablement de celles des camps, et le rôle du HCR dans le secteur EAH peut également être différent. Dans les zones urbaines plus formelles, il est possible que les gens vivent dans des structures plus permanentes disposant d'eau courante et/ou d'un système d'assainissement (égouts) plus évolué. Dans les zones urbaines informelles/bidonvilles ou les zones rurales, l'accès à l'eau et aux installations sanitaires risque d'être plus limité que dans les camps. Il n'est pas recommandé de mettre en œuvre le module EAH en dehors des camps, où la situation sera vraisemblablement différente de celle que l'on rencontre dans les camps. Si un objectif du secteur EAH consiste à recueillir des informations sur l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, une enquête d'évaluation sanitaire et d'utilisation des services ou une autre évaluation spécifique au secteur telle qu'une enquête urbaine sur les « connaissances, attitudes et pratiques » (CAP) du secteur EAH pourrait être un meilleur outil.

(3) Module 6 : Couverture en provision de moustiquaires

- Le questionnaire relatif à la couverture en provision de moustiquaires de l'enquête standardisée SENS convient aux contextes hors des camps où le paludisme est endémique. Il est important d'évaluer la couverture en provision de moustiquaires et leur utilisation dans les régions où les moustiquaires sont distribuées afin de suivre les résultats de leur distribution et des campagnes en faveur de leur utilisation, ou dans les régions où les moustiquaires ne sont pas systématiquement distribuées, afin d'évaluer les interventions nécessaires.

Lorsqu'il est nécessaire de recueillir davantage de données, les objectifs de l'ajout d'informations doivent être clairement énoncés. De plus, il doit être possible d'obtenir ces informations rapidement et de manière fiable au cours d'une brève visite au ménage. Il convient de réfléchir aux questions suivantes pour chaque type de données supplémentaires dont l'inclusion dans l'enquête SENS est envisagée :

- Les données peuvent-elles être obtenues auprès d'autres sources, par ex. dans les informations contextuelles secondaires, le système d'information sanitaire du HCR, ou d'autres enquêtes portant sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, le secteur EAH ou la couverture en provision de moustiquaires ?
- Ces données ont-elles été recueillies lors de la dernière enquête nutritionnelle ? Est-il nécessaire de recueillir les mêmes données lors de cette enquête-ci ?
- Si de nouvelles données sont recueillies, les résultats peuvent-ils servir à orienter la mise en œuvre ?
- L'analyse des résultats peut-elle avoir des répercussions sur la gestion et les interventions générales du programme ?
- Est-il prévu de présenter ces données dans le rapport final de l'enquête nutritionnelle (c.-à-d. un tableau de résultats, des graphiques, des chiffres) ? Les tableaux et les graphiques prévus doivent être inclus dans le protocole.

Pour tous les modules :

- Il *ne faut pas* ajouter de questions simplement parce que leurs réponses seraient intéressantes. L'inclusion de toute nouvelle question doit être justifiée et l'explication doit être inclus dans le protocole.
- Toute donnée supplémentaire qui est recueillie prolongera la formation et l'enquête elle-même, ce qui se traduira par la nécessité de ressources supplémentaires et la complication de l'analyse.
- Si trop de nouvelles données sont ajoutées à l'enquête, cela pourrait nuire à la qualité de toute l'enquête en raison de la fatigue de l'enquêteur et de la personne interrogée.
- La taille de l'échantillon nécessaire et la population à interroger peuvent varier selon les informations.

D. DÉTERMINER LA ZONE GÉOGRAPHIQUE ET LE GROUPE DE POPULATION À INCLURE

- a. Quelle est la zone géographique qui doit être incluse ?**
- b. Quelle population doit-elle être incluse dans l'enquête ?**
- c. Quelle définition des réfugiés faut-il utiliser ?**
- d. Quand la population d'accueil environnante doit-elle être incluse ?**

→ Cette section et la suivante remplacent l'étape d'enquête 4 (pages 26 et 27) du pré-module SENS v2 du HCR.

Les zones géographiques et les groupes de population à inclure dépendent de la présence et du nombre de réfugiés en dehors des camps, en milieu urbain ou non ; du but de l'enquête ; des ressources disponibles ; et des considérations en matière de sécurité.

a. Quelle est la zone géographique qui doit être incluse ?

- L'enquête couvrira-t-elle toutes les zones rurales et urbaines du pays ? Ou bien se concentrera-t-elle sur une ville particulière ou des zones urbaines particulières qui sont plus densément peuplées de réfugiés ? Considérez le biais lors de la sélection des régions - les réfugiés vivant dans les zones non sélectionnées sont-ils susceptibles d'être différents des réfugiés vivant dans les zones sélectionnées ?
- Quelle est la représentativité désirée au sein de la zone choisie ? Veillez à ce que chaque échantillon représentatif dispose de conditions similaires au sein de la zone sur laquelle porte l'échantillon, par ex. un accès similaire aux services de santé, aux installations EAH, etc.
- Les zones rurales et urbaines sont-elles toutes sûres pour les équipes d'enquête qui vont s'y rendre ? Si non, quel sera l'impact de l'insécurité sur la mise en œuvre et les résultats de l'enquête ?

b. Quelle population doit-elle être incluse dans l'enquête ?

- La population à évaluer lors de l'utilisation des présentes directives englobe les réfugiés et les autres groupes de population pertinents qui vivent en dehors des camps, notamment en milieu urbain. On pourrait envisager d'inclure la communauté d'accueil environnante. La définition de la population concernée par l'enquête aura des implications pratiques sur la méthode choisie, le budget nécessaire, les résultats trouvés, et peut-être même la façon dont l'aide sera apportée en cas de malnutrition. La décision

portant sur la définition des réfugiés pour les besoins de l'enquête doit être prise avec soin, en tenant compte de ses implications pour les programmes, de ses implications éthiques pour les réfugiés, et de ses implications pour les relations entretenues avec le gouvernement d'accueil.

c. Quelle définition des réfugiés faut-il utiliser ?

- Il existe trois possibilités principales pour définir les réfugiés de la zone choisie :
 1. Les réfugiés enregistrés : n'englobent que ceux qui ont procédé à leur immatriculation en tant que réfugiés ;
 2. Les réfugiés enregistrés et les demandeurs d'asile : englobent ceux qui ont procédé à leur immatriculation en tant que réfugiés et ceux qui bénéficient du statut de demandeurs d'asile ; ou
 3. Englober tous les individus provenant du même pays, quel que soit leur statut.

- Avant de choisir la 3^e possibilité, réfléchissez aux éléments suivants :
 - Les individus provenant du même pays peuvent ne pas tous chercher activement à obtenir le statut de réfugiés ;
 - Les individus provenant du même pays peuvent avoir demandé le statut de réfugiés sans succès, et être restés dans leur nouveau pays ensuite ;
 - Les individus provenant du même pays peuvent vivre dans leur nouveau pays grâce à un autre type de visa (par ex. pour raisons professionnelles, comme étudiants, conjoints d'un ressortissant du pays, etc.).

- La définition des réfugiés à utiliser doit être motivée par le but de l'enquête :
 - Si le but de l'enquête est de cartographier tous les individus provenant d'un même pays, parmi lesquels on dénombre une importante population de réfugiés, et ce quels que soient leur statut et leur accès aux services et à l'aide, tous les individus provenant de ce pays doivent être compris.
 - Si le but de l'enquête est de guider les programmes de nutrition existants ou prévus, le groupe cible existant/prévu pour ces programmes doit être la population cible de l'enquête. Par ex., si les programmes de nutrition offrent des services uniquement aux réfugiés enregistrés, seuls les réfugiés enregistrés doivent être inclus. L'inclusion dans l'enquête de groupes de population qui ne recevront en aucun cas l'aide prévue peut causer une méprise au sein de ces groupes, résulter en des taux de malnutrition biaisés par rapport à ceux des populations qui seront ciblées par les programmes, et

entraîner un gaspillage de ressources (humaines et financières) au cours de l'enquête.

- Toutefois, si l'on souhaite plaider en faveur d'une aide accrue aux populations vulnérables qui ne sont pas la cible des programmes actuels, comme les réfugiés non enregistrés, tous les groupes de population doivent être ciblés.

À noter :

- Les différences existant entre les réfugiés enregistrés et les réfugiés non enregistrés sont souvent inconnues et dépendent du contexte. Dans certains cas, l'échantillonnage de réfugiés enregistrés uniquement en vue de l'enquête SENS peut donner une bonne idée de la situation générale de toutes les personnes provenant du même pays.

d. Quand la population d'accueil environnante doit-elle être incluse ?

- La population d'accueil environnante est souvent incluse pour les raisons suivantes : l'on souhaite comparer les réfugiés et les hôtes ; les réfugiés et les hôtes participent aux mêmes programmes de nutrition ; le gouvernement hôte exige que la population d'accueil soit incluse ; ou pour d'autres raisons pertinentes. Si la population d'accueil doit être incluse dans l'enquête SENS et des comparaisons doivent être faites entre la population d'accueil et les réfugiés, un échantillon tout à fait distinct doit être constitué. Comme les réfugiés, la population d'accueil à inclure dans l'enquête doit être définie. Lorsque l'on définit la population d'accueil, deux décisions doivent être prises : une décision conceptuelle et une décision géographique.
 - Définition conceptuelle :
 - Les citoyens du pays hôte ; ou
 - Quiconque ne répond pas à la définition des réfugiés.
 - Définition géographique :
 - Seuls ceux qui vivent dans les zones géographiques où sont concentrés les réfugiés ; ou
 - Les habitants de toute la ville, le village ou la région.
- Lorsque l'on décide qui inclure, un critère clé doit être le type d'aide qui suivra l'enquête. Si un taux élevé de malnutrition est constaté, le HCR apportera-t-il son aide aux réfugiés et à la population d'accueil ou seulement aux réfugiés ? Le gouvernement du pays hôte, d'autres organismes des Nations Unies ou des ONG apporteront-ils leur aide à la communauté d'accueil ? L'aide sera-t-elle apportée dans toute la ville/tout le village/toute la région, ou concentrée autour des zones où résident les réfugiés ?

À noter :

- Dans les zones rurales et urbaines en dehors des camps, il est plus courant de trouver des ménages comprenant à la fois des réfugiés et des membres issus de la population d'accueil. L'équipe d'enquête doit décider s'il faut ou non inclure les ménages mixtes réfugiés-hôtes dans la population cible des réfugiés ou dans la population cible des hôtes. Si l'enquête ne cible que les ménages de réfugiés, il est recommandé d'inclure les ménages mixtes dans ce groupe cible.

E. DÉFINIR LA TAILLE, LA DISTRIBUTION ET LA DENSITÉ DE LA POPULATION CIBLE

a. Comment faut-il définir la taille, la distribution et la densité de la population cible ?

→ Cette section et la précédente remplacent l'étape d'enquête 4 (pages 26 et 27) du pré-module SENS v2 du HCR.

a. Comment faut-il définir la taille, la distribution et la densité de la population cible ?

La taille, la distribution et la densité de la population cible influenceront le choix de la méthode d'échantillonnage. Cette section se concentrera sur la manière de définir ces variables pour la population cible de réfugiés.

- Tout d'abord, le nombre de réfugiés peut être déduit des listes de population ou des informateurs principaux. Déterminez ensuite la localisation géographique des réfugiés et la distribution des réfugiés à travers ces zones géographiques. Ceci vous guidera dans le choix des zones où effectuer l'échantillonnage. Il n'est nécessaire d'effectuer un échantillonnage que dans les zones où vivent des réfugiés. Et enfin, la densité de réfugiés doit être estimée pour les diverses zones géographiques où vivent des ménages de réfugiés. Comme il est probable que les réfugiés soient dispersés dans toute la ville ou la région/le pays, la densité des réfugiés variera d'une zone à l'autre. La densité de réfugiés est estimée d'après le rapport entre le nombre de réfugiés de la zone et la population totale (réfugiés et non-réfugiés) de la même zone. Ces différentes zones doivent être qualifiées de zones de densité **élevée**, **moyenne** et **faible** pour l'échantillonnage. Il convient de décider au cas par cas comment définir les seuils de ces zones de densité, mais les seuils suivants sont suggérés : les réfugiés représentent plus des 2/3 de la population de la zone = zone de densité élevée ; les réfugiés représentent entre 1/3 et 2/3 de la population de la zone = zone de densité moyenne ; et les réfugiés représentent moins d'1/3 de la population de la zone = zone de faible densité.
- Le nombre de réfugiés et la localisation des ménages de réfugiés peuvent être déduits des listes de population ou des informateurs principaux.
 - **La base de données du HCR ProGres** : Si l'on pense que plus de 80 % des réfugiés sont enregistrés dans la base de données ProGres du HCR, cette liste doit être utilisée pour l'échantillonnage. La base de données ProGres doit fournir une adresse pour tous les ménages de

réfugiés, et donc la distribution géographique des réfugiés peut être déterminée d'après cette liste.

- **Les autres listes de population** : En l'absence de listes de population tirées de la base de données ProGres du HCR, ou lorsqu'elles ne sont pas actualisées et complètes, d'autres listes de population de réfugiés peuvent être utilisées. Ces listes peuvent émaner du gouvernement du pays hôte, des ONG chargées d'apporter une aide aux réfugiés, ou il peut s'agir de listes d'inscription dans les écoles obtenues auprès de l'UNICEF ou des autorités locales, etc. Bien que ces listes ne fournissent pas toujours des informations détaillées sur les ménages, lesquelles serviraient à un simple échantillonnage aléatoire, elles peuvent donner une idée de la distribution des réfugiés dans différentes zones de la ville. (Par exemple, les listes d'inscription dans les écoles primaires peuvent donner le nombre d'enfants réfugiés inscrits dans les différentes zones – ce qui indiquera à la fois les zones qui abritent le plus de réfugiés et la densité de réfugiés par rapport à la population totale.) Il arrive que plusieurs listes soient disponibles, et qu'elles puissent être recoupées.
- **Aucune liste n'est disponible** : si aucune liste n'est disponible, ou si les listes disponibles sont de piètre qualité, de nouvelles listes peuvent être créées ou des informations relatives à la distribution de la population de réfugiés peuvent être recueillies auprès des informateurs principaux et des organisations partenaires locales. Créer une nouvelle liste (par ex. en faisant du porte-à-porte dans toute la zone ciblée) peut prendre beaucoup de temps et peut engendrer un coût élevé. Par conséquent, il est souvent impossible de le faire. Si l'information est plutôt recueillie auprès des informateurs principaux et des organisations partenaires locales, la triangulation du point de vue d'informateurs variés permettra d'obtenir plus de certitudes. Veuillez noter que si les informations sur la population de réfugiés sont collectées de cette manière, à la fois les estimations de la population et l'échantillonnage comprendraient plus de biais et donc les résultats de l'enquête pourraient être moins fiables quant à la généralisation des résultats. Pour obtenir des informations quant à la taille, à la distribution et à la densité de la population de réfugiés auprès des informateurs principaux, il convient de respecter les étapes suivantes :
 - Consulter les informateurs principaux qui travaillent ou qui vivent dans la communauté locale au cours de discussions de groupe ou de rencontres individuelles. Au cours de ces consultations, il faut présenter à l'informateur principal une carte de la ville, de la zone ou de la région, et celui-ci doit montrer sur la carte où vivent les réfugiés.

- Demandez à l'informateur principal d'estimer le nombre de réfugiés dans les différentes zones. Ces estimations doivent porter sur un nombre approximatif de réfugiés dans chaque zone, ou au moins préciser quelles zones abritent plus de réfugiés que les autres. Grâce à un peu de recoupement et à quelques questions posées au cours des entrevues, cette méthode doit donner des chiffres raisonnables.
- En outre, demandez à l'informateur principal d'estimer le pourcentage de réfugiés dans les différentes zones par rapport à la population totale (réfugiés et non-réfugiés) de la région (la densité de réfugiés). La densité de la population de réfugiés sera utile lors de l'échantillonnage.
- Le résultat de cet exercice sera une carte approximative accompagnée d'une liste des quartiers avec le nombre approximatif de familles réfugiées dans chacun d'entre eux, ou du moins la distribution relative de réfugiés dans les différentes zones - la quote-part de la population de réfugiés dans les différentes zones (c.-à-d. qu'une zone peut abriter environ 3 fois plus de réfugiés qu'une autre, etc.), et la densité approximative de réfugiés par rapport à la population totale (réfugiés et non-réfugiés) dans les différentes zones.

F. MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE EN VUE DES ENQUÊTES SENS EN DEHORS DES CAMPS DE RÉFUGIÉS

- Quelle méthode d'échantillonnage utiliser ?
- Comment effectuer l'échantillonnage aléatoire simple ou stratifié ?
- Comment effectuer l'échantillonnage en grappes à deux degrés ?

→ Cette section remplace l'étape d'enquête 8 (pages 35 à 48) du pré-module SENS v2 du HCR.

→ Pour une description plus détaillée des méthodes d'échantillonnage, veuillez consulter le « SMART Manual Sampling Paper » (www.smartmethodology.org – en anglais).

a. Quelle méthode d'échantillonnage utiliser ?

La méthode d'échantillonnage dépend du niveau d'informations démographiques disponible. Dans cette section, nous donnerons un aperçu des méthodes recommandées pour les scénarios les plus probables, et nous expliquerons ensuite comment appliquer ces méthodes. La Figure 1 illustre les différentes possibilités d'échantillonnage.

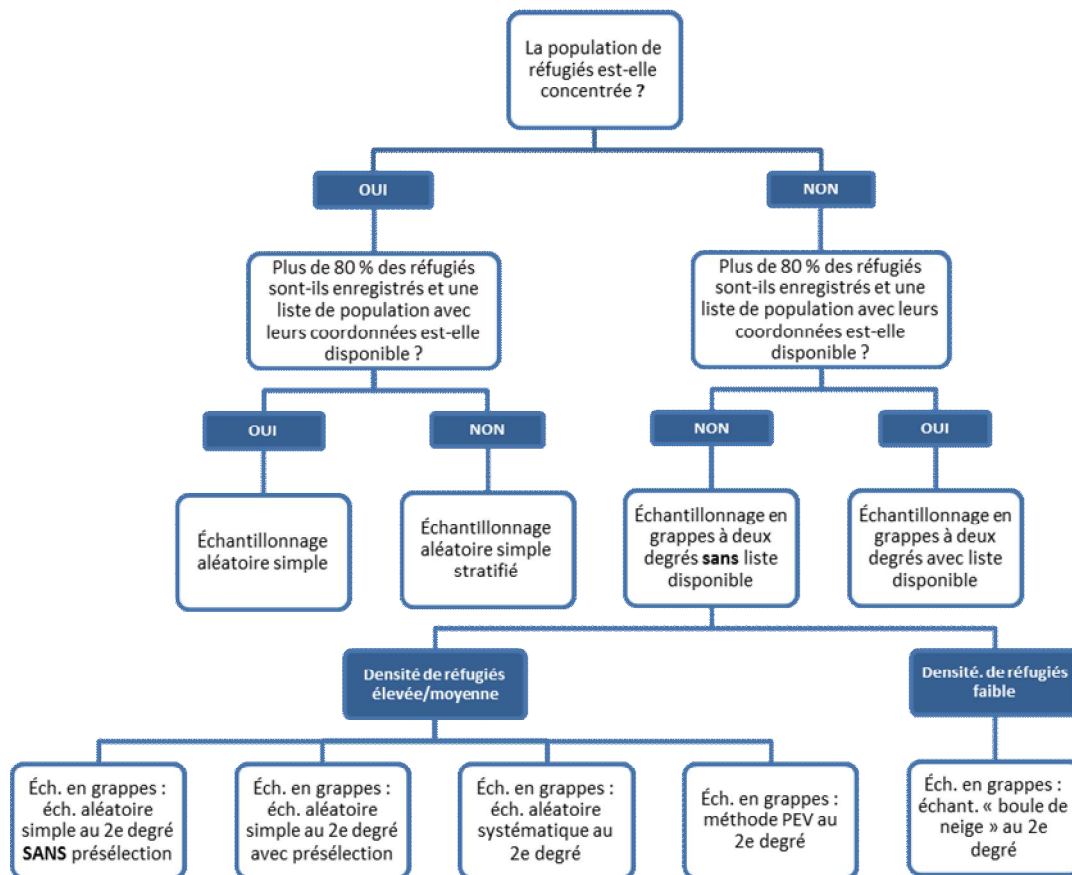


Figure 1 : Arbre décisionnel de l'échantillonnage

Veillez noter que dans les descriptions suivantes, les termes « réfugié(s) » et « ménage(s) de réfugiés » sont utilisés pour référer à la population cible tout simplement pour rendre le texte plus facile à lire. Cependant, les méthodes d'échantillonnage décrites pourraient être appliquées à toutes les définitions de la population cible décrites aux pages 22-24.

Nombre d'enquêtes

- S'il faut obtenir des informations relatives à plusieurs populations distinctes et séparées (par ex. différentes villes ou différents villages, des quartiers d'une ville très différents sur le plan socioéconomique, ou les villes et les zones rurales), plusieurs enquêtes doivent être réalisées auprès d'échantillons représentatifs distincts.

Scénarios

- **Scénario 1** : Un grand pourcentage (>80 %) des individus provenant du même pays est enregistré, ou la population étudiée est définie comme étant l'ensemble des réfugiés enregistrés et les réfugiés sont concentrés dans une zone relativement précise (par ex. dans une ville, ou dans quelques villes et villages proches les uns des autres) :
 - Un échantillonnage aléatoire simple au départ d'une liste à jour et fiable des ménages de réfugiés comprenant leurs adresses et leurs coordonnées.
- **Scénario 2** : Un grand pourcentage (>80 %) des individus provenant du même pays est enregistré, ou la population étudiée est définie comme étant l'ensemble des réfugiés enregistrés et les réfugiés vivent dans des zones dispersées dans une vaste zone :
 - Un échantillonnage en grappes à deux degrés avec une liste disponible à jour et fiable des ménages de réfugiés comprenant leurs adresses et leurs coordonnées.
- **Scénario 3** : La population cible n'est pas définie exactement par les listes existantes et les réfugiés sont concentrés dans une zone relativement précise (par ex. dans une ville, ou dans quelques villes et villages proches les uns des autres) :
 - Un échantillonnage aléatoire stratifié sans liste disponible avant l'échantillonnage.
- **Scénario 4** : La population cible n'est pas définie exactement par les listes existantes et les réfugiés vivent dans des zones dispersées dans une vaste zone :

- Un échantillonnage en grappes à deux degrés sans liste disponible avant l'échantillonnage.

À noter :

- Quelle que soit la méthode, il vous faut déterminer si le ménage auquel vous rendez visite est un ménage de réfugiés à l'aide d'une question de présélection, par ex. : « Y a-t-il quelqu'un qui vit ici et qui provient du [insérer le pays d'origine des réfugiés], ou d'un autre groupe non [insérer la population hôte] ? »⁵ Les enquêteurs doivent apprendre à accepter les réponses données et à ne pas appliquer leur propre définition ou se fier à leur propre avis.

b. Comment effectuer l'échantillonnage aléatoire simple ou stratifié?

- **Scénario 1 : Si *une liste de la population à jour et fiable est disponible***, par ex. dans la base de données du HCR ProGres, la liste des ménages doit se baser sur un échantillon aléatoire tiré de cette liste.
 - Cette liste doit être mise à jour et contenir les adresses et/ou les coordonnées (numéros de téléphone).
 - La taille de l'échantillon doit se baser sur les calculs d'ENA pour SMART. Sélectionnez le nombre souhaité de ménages de manière aléatoire dans la liste des ménages. Si la liste contient les numéros de téléphone, les ménages doivent être contactés par téléphone avant la collecte des données afin de les informer de la visite qui sera rendue à leur ménage et de vérifier leur localisation présente.
 - Il est conseillé de réaliser une petite étude pilote et d'appeler au moins 50 ménages pour vérifier la fiabilité des numéros de téléphone. Si plus de 25 à 30 % des ménages ne peuvent être joints ou refusent de participer, cette méthode doit être exclue et la méthode alternative pour « *l'absence de liste disponible* » (Scénario 3) décrite ci-dessous doit être utilisée.
 - Les réfugiés vivant en dehors des camps, en milieu urbain ou autre, constituent des groupes de population plus fluides que les réfugiés vivant dans les camps. C'est pourquoi même si vous avez appelé le ménage pour vérifier son adresse avant de lui rendre visite, il y a de grands risques que ce ménage ait déménagé ou ne soit pas présent lorsque vous lui rendrez visite. Vous devez donc prendre un suréchantillon lorsque vous calculez en utilisant ENA pour SMART. Supposez que le taux de non-réponse sera de 20 %, à moins de disposer de meilleures informations.

⁵ La formulation doit être adaptée en fonction de la définition des réfugiés ou de la population cible dans le cadre de l'enquête réalisée.

- **Scénario 3** : En *l'absence de liste*, mais si les réfugiés sont concentrés dans une zone relativement précise, la procédure suivante, appelée échantillonnage aléatoire simple ou systématique et stratifié, est recommandée.
 - **Il NE s'agit PAS d'un échantillonnage en grappes**, il s'agit d'un échantillonnage aléatoire simple et stratifié.
 - Cette méthode est la plus appropriée pour mener des enquêtes auprès des réfugiés dans une seule ville ou un centre urbain.
 - La première étape consiste à définir clairement les frontières de chaque petit quartier (<200 ménages) dans la zone, et ensuite établir une liste des quartiers. Ensuite, vous devez estimer le nombre approximatif de ménages de réfugiés dans chaque quartier et le nombre total de réfugiés dans toute la zone. Il peut déjà y avoir une liste, ou vous pouvez être amené à collaborer avec les représentants locaux pour estimer le nombre approximatif de ménages de réfugiés dans chaque quartier ainsi que le nombre total de réfugiés dans la zone (voir les conseils aux pages 23-24).
 - Sélectionnez un échantillon d'une taille proportionnelle au nombre de ménages de réfugiés dans chaque quartier. Le nombre de ménages de réfugiés sélectionnés sera différent dans chaque quartier. Vous sélectionnez davantage de ménages dans les quartiers qui comptent le plus grand nombre de réfugiés. Il s'agit d'une méthode différente de l'échantillonnage en grappes, par lequel un même nombre de ménages est sélectionné au sein de chaque grappe.
 - Dans certains quartiers, une liste des ménages de réfugiés peut être disponible, ou bien il peut être relativement simple de créer une liste avec l'aide des dirigeants locaux ou d'autres personnes appropriées qui connaissent la population du quartier. Dans ces cas, et si vous pouvez obtenir les coordonnées des ménages, effectuez un échantillonnage aléatoire simple en vous basant sur la liste des ménages de réfugiés.
 - Dans la plupart des quartiers, aucune liste des ménages ne sera disponible. Néanmoins, vous pouvez procéder à un échantillonnage aléatoire systématique pour sélectionner les ménages. Il vous faudrait connaître la taille de la population de réfugiés et la taille de la population totale (réfugiés et non-réfugiés) dans le quartier pour calculer la densité de réfugiés du quartier. Une fois que la densité de réfugiés est estimée, le nombre total de ménages auquel il vous faut rendre visite dans chaque quartier peut être connu, pour trouver le nombre de ménages de réfugiés auquel vous souhaitez rendre visite. Par ex. si la densité de réfugiés est égale à 50%, vous pourrez supposer que vous trouverez un ménage sur deux, un ménage de réfugiés. Donc vous devrez multiplier par deux votre échantillon pour calculer le pas de sondage.
 - En suivant cette méthodologie, veuillez noter que vous devrez rendre visite à **tous** les quartiers et sélectionnez un échantillon de ménages

dans chacun d'entre eux. Cette méthode diffère de l'échantillonnage en grappes, par lequel on sélectionne de manière aléatoire un sous-ensemble de quartiers.

c. Comment effectuer l'échantillonnage en grappes à deux degrés ?

- L'objectif de l'échantillonnage en grappes est de diviser les zones cibles en de plus petites zones géographiques dans lesquelles un échantillonnage aléatoire simple ou systématique peut être effectué. Il s'agit d'une méthode d'échantillonnage en plusieurs étapes, souvent réalisée en deux étapes (deux degrés).

Échantillonnage au premier degré : la sélection aléatoire des grappes

- L'échantillonnage au premier degré est semblable qu'il existe ou non une liste des ménages. À ce stade, vous divisez les zones sélectionnées en de petites zones géographiques telles que les villages, districts, quartiers urbains, etc., dénommées les unités primaires d'échantillonnage (UPE), et vous sélectionnez des grappes au sein de ces UPE.
 - La première étape consiste à identifier les unités géographiques décrites ci-dessus, au sein des centres urbains et des zones et de créer une liste de ces unités. Ces unités géographiques seront vos unités primaires d'échantillonnage.
 - Ensuite, vous devez obtenir le nombre estimé de réfugiés dans chaque UPE, et devez prendre en compte la distribution des réfugiés à travers ces UPE et la densité de réfugiés dans chaque UPE. Votre liste d'UPE ne comprendra que les zones où vivent des réfugiés.
 - Les grappes doivent être sélectionnées au sein des différentes UPE en fonction d'un échantillonnage de probabilité proportionnelle à la taille, de sorte que les zones abritant une plus vaste population de réfugiés aient plus de chances d'être sélectionnées comme grappes que les zones abritant une population de réfugiés plus limitée. La définition d'une grappe doit, si possible, respecter les frontières naturelles comme des blocs, des rues, des fleuves, etc., de sorte que les équipes puissent déterminer clairement à quelle grappe appartient un ménage. La sélection des grappes à inclure dans l'échantillon doit se faire à l'aide de la procédure aléatoire de probabilité proportionnelle à la taille, grâce au logiciel ENA pour SMART.
 - Veuillez noter que le calcul de la taille de l'échantillon doit, comme pour toutes les méthodes d'échantillonnage, suivre les directives SENS v2 utilisant le logiciel ENA pour SMART. Le nombre de grappes à inclure dans l'échantillon est obtenu à partir du nombre total de ménages à échantillonner divisés par le nombre de ménages que les équipes peuvent faire, pour rester réalistes, en une journée de collecte de données.

Échantillonnage au deuxième degré : la sélection aléatoire des ménages de réfugiés au sein des grappes

- La méthode à utiliser pour l'échantillonnage au deuxième degré, l'échantillonnage des ménages, dépend de l'existence ou de l'absence d'une liste à jour et fiable des réfugiés vivant dans une grappe donnée, et de la densité des réfugiés dans la zone concernée.
- **Scénario 2** : Si *une liste de la population à jour et fiable est disponible*, par ex. dans la base de données du HCR ProGres, l'échantillonnage au deuxième degré doit se baser sur un échantillon aléatoire pour chaque grappe de cette liste. Les ménages figurant sur la liste doivent être regroupés en fonction de leur localisation et attribués à leur grappe. Un échantillon aléatoire peut alors être tiré de chaque grappe sélectionnée.
- **Scénario 4** : *S'il n'existe pas de liste*, vous avez plusieurs possibilités, en fonction de la densité de réfugiés au sein de la grappe, de la structure des bâtiments/maisons de la grappe, et des informations fournies par les informateurs principaux.
 - i. **Densité de réfugiés élevée ou moyenne (les réfugiés représentent plus de 1/3 de la population totale (réfugiés et non-réfugiés) de la zone)** : Dans les zones où la densité de réfugiés est élevée ou moyenne, vous avez le choix entre les possibilités suivantes : un échantillonnage aléatoire basé sur le dénombrement avec ou sans présélection, l'échantillonnage aléatoire systématique ou la méthode PEV.
 - o **Échantillonnage aléatoire simple basé sur le dénombrement SANS présélection** : Il faut pour cela déambuler dans la grappe en recensant ou en cartographiant *tous* les ménages (réfugiés et non-réfugiés) de cette grappe avant la collecte des données – souvent guidé par un informateur principal qui connaît l'endroit. Vous tirez alors un échantillon aléatoire de ménages à visiter de la nouvelle liste ou de la carte ainsi créée. Comme cette liste inclura à la fois les ménages de réfugiés et de non-réfugiés, vous devriez connaître la densité de réfugiés dans cette grappe pour en tenir compte lorsque vous déciderez de la taille de l'échantillon. Par exemple, s'il vous faut rendre visite à 10 ménages de réfugiés et la densité de réfugiés est de 50 %, vous sélectionnerez de manière aléatoire 20 ménages auxquels vous rendrez visite.

Veillez noter que lorsque vous approchez un ménage pour l'enquête, vous devez commencer par poser votre question de présélection, c'est-à-dire si le ménage est un ménage de réfugiés ou non, et ensuite vous devez seulement inclure les ménages de réfugiés dans l'enquête.

- **Échantillonnage aléatoire simple basé sur le dénombrement AVEC présélection :** Il faut pour cela déambuler dans la grappe en recensant ou en cartographiant tous les ménages de réfugiés de cette grappe – souvent guidé par un informateur principal qui connaît l'endroit. Avec cette méthodologie, contrairement à la méthode expliquée ci-dessus, vous devez identifier les ménages de réfugiés tout en créant la liste et non lors de la collecte de données. Pour n'inclure que les ménages de réfugiés dans votre liste, vous devez présélectionner les ménages au cours de l'établissement de la liste, soit sur la base des informations de votre informateur principal, soit en abordant les ménages avec une question de présélection (ce ménage est-il ou non un ménage de réfugiés ?). Vous tirez alors un échantillon aléatoire de ménages à visiter de la liste de ménages de réfugiés ainsi créée.
- **Échantillonnage aléatoire systématique :** L'échantillonnage aléatoire systématique peut être appliqué lorsque les bâtiments/maisons de la grappe sont disposés de manière systématique et vous connaissez le nombre de ménages de la grappe (par ex. pour avoir compté les ménages avant l'échantillonnage). Le nombre de ménages à viser doit tenir compte de la densité de réfugiés (voir plus haut), et l'intervalle d'échantillonnage doit être calculé sur la base du nombre total de ménages de la grappe divisé par le nombre de ménages auquel vous devez rendre visite. Cette méthode peut être appropriée lorsque la grappe comporte essentiellement des immeubles à appartements (ou un seul immeuble à appartements).
- **Méthode PEV :** S'il n'est pas possible de créer une liste de ménages de réfugiés dans la grappe, il vous faut appliquer la méthode PEV. Lorsque vous appliquez la méthode PEV, vous devez localiser le centre de la grappe et commencer par là – consultez le Manuel SMART pour une description détaillée de la méthode. Veuillez noter que lorsque le centre de la grappe tombe sur un immeuble à appartements, les équipes doivent avoir reçu des instructions pour choisir le premier ménage, ainsi que pour poursuivre dans cet immeuble à appartements. Comme les ménages de réfugiés constituent un sous-échantillon de tous les ménages, vous devez poser la question de présélection (ce ménage est-il ou non un ménage de réfugiés ?). Vous pourriez à l'occasion être amené à rendre visite à un certain nombre de ménages avant de trouver un ménage de réfugiés lorsque vous utilisez la méthode PEV, alors vous pouvez aussi, pour localiser plus rapidement les ménages de réfugiés, demander au ménage auquel vous rendez visite de désigner un ou plusieurs ménages de réfugiés, puis choisir le plus proche sur votre droite pour votre prochaine visite. Il s'agit d'une méthode

différente de l'échantillonnage « boule de neige », car le premier ménage est choisi de manière aléatoire et non sélectionné à dessein.

- ii. **Faible densité de réfugiés (les réfugiés représentent moins de 1/3 de la population totale (réfugiés et non-réfugiés de la zone)) :** Dans les zones où la densité de réfugiés est faible, l'application de méthodes strictement aléatoires demandera énormément de temps et de ressources, et il convient de plutôt appliquer l'échantillonnage dirigé (avec présélection à partir d'une semence – voir la description ci-dessous). Pour les enquêtes SENS, nous recommandons l'échantillonnage « boule de neige ».

o **Échantillonnage boule de neige :**

– Au sein de chaque grappe, au lieu de partir d'un ménage sélectionné de manière aléatoire, vous sélectionnez une ou plusieurs « semences » d'où partir. Celles-ci peuvent soit être situées au centre de la grappe, soit être un ménage dont on sait qu'il s'agit d'un ménage de réfugiés grâce aux informateurs principaux. Vous demandez à la « semence » de vous renseigner un ou plusieurs ménages de réfugiés appartenant à la population cible qui vivent dans la grappe demandée. La personne interrogée doit donner aux enquêteurs les coordonnées, y compris le numéro de téléphone et/ou l'adresse du ménage suivant, ou accompagner l'équipe chargée de l'enquête chez ce ménage. À son tour, le deuxième ménage vous dirigera vers un troisième ménage au sein de la grappe, qui peut vous renseigner un quatrième ménage, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la grappe.

– Si la chaîne arrive dans une impasse, une nouvelle semence doit être sélectionnée au sein de la même grappe, jusqu'à arriver au bout de la grappe.

– Pour que cette méthode fonctionne bien, les semences sélectionnées doivent être différentes (sur le plan de leur situation socioéconomique, de la durée de leur déplacement, et de leur religion/appartenance ethnique le cas échéant) afin d'accroître la probabilité de représenter l'ensemble de la population réfugiée visée.

– Il convient de noter que la méthode « boule de neige » est biaisée par le ménage choisi comme semence, et que l'on peut obtenir une représentation excessive au sein d'un certain groupe ou d'un certain clan, des personnes partageant une même religion, des personnes partageant la même culture, d'amis ou de membre d'une famille dont la situation socioéconomique est semblable, etc. Vous obtiendrez probablement un moindre biais si vous disposez de davantage de semences, si les semences sont plus variées, et si vous vous faites renvoyer vers moins de ménages au départ de chaque semence. Si possible, nous recommandons de se contenter d'un renvoi vers trois ménages au départ de chaque semence, et vers un seul ménage à partir de chacun de ces trois ménages. La chaîne ainsi

créée ne doit pas comporter plus de quatre liens, ou étapes de renvoi au départ de la semence originale.

À noter :

- Dans le cadre de certaines enquêtes, l'on peut être amené à appliquer une combinaison de méthodes d'échantillonnage dans les différentes grappes en raison de la présence de zones à faible densité et à densité élevée de réfugiés dans les différentes grappes.
- Toutes les méthodes d'échantillonnage sont associées à un type de biais. Il y a encore plus de biais lorsqu'on échantillonne des populations qui ne sont pas capturées dans des listes, des populations qui se déplacent ou des populations qui sont difficiles à localiser et à identifier. Les informations sur les listes peuvent également être biaisées en fonction de qui a créé les listes et de quand les listes ont été créées. Un échantillonnage à partir d'une liste complète et mise à jour est normalement moins biaisé qu'un échantillonnage à partir d'une liste créée à l'aide d'informateurs principaux. Avant de choisir la meilleure stratégie d'échantillonnage pour votre contexte, vous devez considérer toutes les sources d'information, et si possible trianguler avec les différentes sources et approches. Pour assurer que votre échantillonnage sera le plus précis possible avec le moins de biais possible, il vous faut obtenir le plus de détails possible sur la taille de la population, les informations relatives à sa localisation et sa distribution avant l'échantillonnage.
- Il faut prévoir les heures de vos visites aux ménages de sorte que vous augmentiez la probabilité de trouver des membres de ces ménages chez eux. Dans le cadre des enquêtes SENS, les individus ciblés sont les principales personnes qui s'occupent de la famille, les enfants de 6 à 59 mois et les femmes âgées de 15 à 49 ans. Lorsque l'enquête est menée pendant les heures de travail habituelles, les personnes qui travaillent et/ou les jeunes enfants qui fréquentent l'école ou une garderie ont moins de chances d'être à la maison. Dans ces cas, les équipes doivent retourner dans le même ménage à une heure plus avancée, dès que possible. Dans les endroits où des questions logistiques (temps de trajet, sécurité) empêchent les enquêteurs de revenir plus tard, les équipes doivent travailler à des moments différents ou pendant le week-end, lorsque le groupe cible recherché a le plus de chances d'être à la maison.
- Les personnes ou les populations sans domicile fixe sont celles qui risquent le plus d'être oubliées par les méthodes d'échantillonnage décrites ci-dessus. Sachant qu'il peut s'agir de groupes vulnérables importants, une petite enquête séparée consacrée aux indicateurs clés réalisée avec un échantillon de ces populations choisi à dessein peut être envisagée. Si vous avez besoin d'aide pour l'échantillonnage dirigé, veuillez contacter la section Santé publique du HCR.

G. CAS PARTICULIERS

a. Que sont les cas particuliers ?

a. Que sont les cas particuliers ?

- **Définition du ménage :** Le ménage est défini comme « des personnes qui vivent ensemble et mangent à partir du même plat ». Dans les zones urbaines, vous rencontrerez très certainement des ménages mixtes comportant des réfugiés et des hôtes : il faudra donc décider d'inclure ou non ces ménages de réfugiés et faire de cette décision une norme avant de recueillir les données. Les équipes doivent aussi faire attention à bien inclure ou exclure les membres de la famille et les amis qui sont de passage à la maison ou qui sont temporairement absents – des définitions normalisées doivent être adoptées avant de recueillir les données.
- **Immeubles à appartements et ensembles d'immeubles :** Dans les zones urbaines visées, vous pourriez rencontrer des immeubles à appartements, ou des ensembles d'immeubles. Ces immeubles pourraient nécessiter une attention particulière. Si vous dénombrez les ménages avant un échantillonnage aléatoire simple ou systématique (soit dans toute la zone soit dans une grappe), vous devez compter tous les ménages de l'immeuble à appartements ou de l'ensemble d'immeubles comme des ménages séparés afin de donner à tous les ménages les mêmes chances d'être sélectionnés. Et lorsque les équipes effectuent un échantillonnage à partir d'un immeuble à appartements ou d'un ensemble d'immeubles, elles doivent savoir où commencer dans l'immeuble/l'ensemble d'immeubles (par ex. par le premier ménage à gauche de l'entrée principale) ainsi que comment poursuivre dans cet immeuble (par ex. de gauche à droite au rez-de-chaussée, de gauche à droite au premier étage, etc.). Si vous appliquez la méthode PEV pour l'échantillonnage au sein des grappes, toutes les équipes d'enquête doivent avoir pour consigne de respecter les mêmes procédures si elles rencontrent un immeuble à appartements ou un ensemble d'immeubles. Par exemple, si le centre de la grappe tombe sur un immeuble à appartements, les équipes doivent savoir de quel ménage de cet immeuble à appartements partir (par ex. l'appartement du haut, à gauche), et elles doivent également savoir comment poursuivre au même étage et aux autres étages de l'immeuble.
- **Les maisons dans lesquelles vivent de grands nombres de réfugiés :** Dans les zones urbaines, il arrive souvent que des familles élargies ou plusieurs familles vivent ensemble dans de grandes maisons. Avant de recueillir les données, l'équipe d'enquête doit avoir décidé de la manière d'échantillonner le ou les ménages de ces maisons, afin que toutes les équipes d'enquête utilisent une méthode normalisée. Si l'échantillonnage repose sur

l'identification d'une maison, et non sur le nom d'un ménage, les ménages vivant dans de grandes maisons seront sous-représentés, car une maison abritant plusieurs ménages aura les mêmes chances d'être sélectionnée qu'une maison abritant un seul ménage. Pour les enquêtes qui reposent sur un échantillonnage par maison et là où cette situation est fréquente, il convient d'envisager d'adapter la stratégie d'échantillonnage.

- **Obtenir les autorisations nécessaires pour les enquêteurs :** dans les contextes où les autorités risquent d'interférer avec l'enquête, il faut prendre des mesures de prévention adéquates, comme contacter officiellement les autorités locales, sensibiliser la communauté, et fournir aux enquêteurs des cartes d'identité et des numéros de téléphone utiles à appeler en cas d'urgence.
- **Confiance entre les enquêteurs et les personnes interrogées :** Dans certaines situations, les personnes interrogées peuvent craindre de laisser entrer les enquêteurs chez elles. Formez les enquêteurs afin qu'ils se présentent comme il se doit et qu'ils se montrent respectueux. En fournissant aux enquêteurs une veste ou un t-shirt portant le nom de l'organisation chargée de la mise en œuvre, vous leur permettrez d'indiquer qu'ils accomplissent une mission officielle.